

BUDGET COMMUNAL 2015

Le budget 2015 de Nailloux a été approuvé lors de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2015. Conformément aux principes qui régissent son élaboration, le budget de votre commune est à l'équilibre.



Budget Fonctionnement

Dépenses

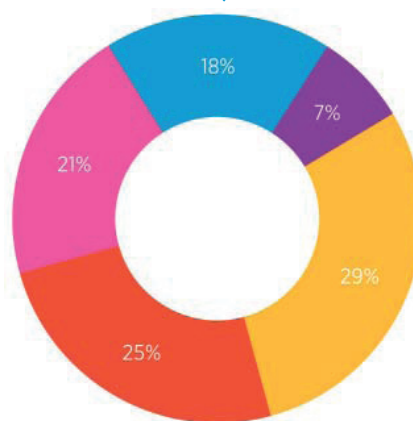
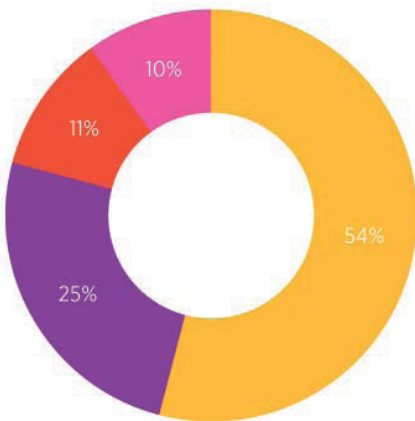
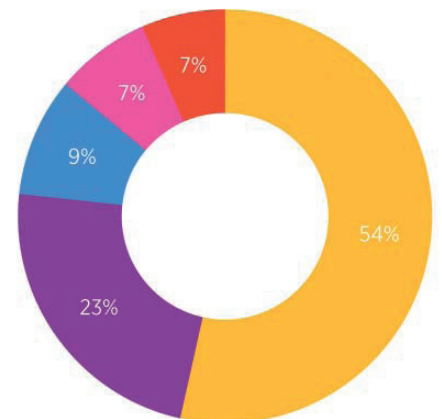
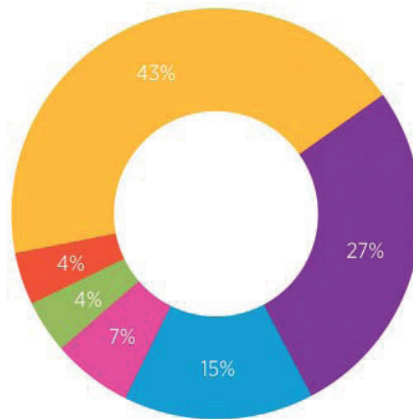
- Charges nettes de personnel : 1 403 330 €
- Dépenses générales : 878 973 €
- Autofinancement prévisionnel : 487 914 €
- Subventions et participations versées : 205 262 €
- Marge de manoeuvre : 136 472 €
- Charges financières : 133 000 €

Recettes

- Impôts communaux : 1 745 491 €
- Dotations et participations de l'État: 758 738 €
- Produits des services : 303 096 €
- Taxes et compensations : 242 711 €
- Réserves reportées en fonctionnement : 213 527 €

0 % D'AUGMENTATION DES TAUX COMMUNAUX

Depuis 2005, les taux communaux de taxe d'habitation, de taxe foncière sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti n'ont pas augmenté. Ils ont même baissé en 2013 de 1,42 %. Cette année encore et afin de ne pas peser sur vos finances, les taux communaux n'augmentent pas.



L'AUTOFINANCEMENT:

LIEN INDISPENSABLE ET NÉCESSAIRE ENTRE FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

Les recettes de la commune proviennent principalement du fonctionnement.

La maîtrise assidue des dépenses de fonctionnement permet d'effectuer un transfert à l'investissement que l'on nomme « autofinancement ».

Il permet de réaliser des investissements au service des habitants comme ceux présentés sur la page ci-contre.

Par analogie au budget d'une famille, l'autofinancement est l'épargne qu'elle constitue en vue d'un achat futur.

Dépenses

- Travaux de construction, voirie et frais annexes : 1 499 539 €
- Acquisitions de biens mobiliers et immobiliers : 696 049 €
- Remboursement du capital de la dette : 303 000 €
- Résultat antérieur : 275 177 €

Recettes

- Capital emprunté : 797 484 €
- Excédent de fonctionnement antérieur : 676 132 €
- Subventions reçues de l'État et du Département : 554 140 €
- Autofinancement prévisionnel : 487 914 €
- FCTVA, Taxe d'aménagement et autres recettes : 198 721 €

Budget investissement